

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE**  
**DU 9 FEVRIER 2012 A 18 HEURES 30**

**Membres présents :**

Mmes BONNET, GAGNARD, MAHIEU, GOTTE, BREDILLET E., BIGEARD, FUSIER, CHASTRUSSE, LANTERNE, JACQUES, DUPUIS, POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, BRIE, JEANROCH, FORESTIER, FREREBEAU, LEBLANC, BEAULAT, PICHON, FEVRE, PILLOT, ROLLIN, FREI, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK, LAPIERRE, BRIGATTI, BIGEARD, BERNARD, DULIEU, IMARD, BEURET, RENAUDOT, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, BLANCHARD, MUGNERET, SACCOMANI, BAUDRON, RUINET, VUILLEMIN, MAILLOTTE, SUTY (BRUEY), PARMENTIER, MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN H., PAUTET, VERDREAU, JOLIET, BESANCON, AUBERTIN, LEMAIRE, DUBOIS, BRACHOTTE, MARGUIER, GEVREY, BON J.F.

**Représentés :**

Mr GUYOT représenté par Mr FEVRE – Mr DELEPAU représenté par Mr PICHON,  
Mr ROZAT représenté par Mr PILLOT – Mme BLIGNY représentée par Mme MAHIEU,  
Mr BERCCQ représenté par Mr IMARD – Mr BRUN représenté par Mr GUIBLAIN,  
Mr KOSCIELINSKI représenté par Mr MUGNERET – Mr CHETTA représenté par Mme DUPUIS,  
Mr LUSTREMAN représenté par Mr BAUDRON – Mr COLSON représenté Mr MAILLOTTE,  
Mr JOUFFROY représenté par Mr LEMAIRE – Mr PETIT représenté par Mr AUBERTIN,  
Mr PERRICAUDET représenté par Mr BRACHOTTE – Mr BERTHIOT représenté par Mr DUBOIS.

**Absents/excusés :**

Mmes CHARLOT, MARIE-JOETS, BREDILLET C, CHAIX, ANDREOLETTI, BOUCHET, GRANDIOWSKY, Mrs PITOIS, DUMONT, HUGUENOT, MATHE, AIMEUR, DANCOURT, TABEL, PETAZZI, BIZE, BELIN, GUERBER, LAURIOT, BRUNO.

**Secrétaire de séance :**

Mme Ghislaine POIVRE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Le Président accueille les délégués communautaires nouvellement élus :

**Commune de Brazey en Plaine :** Madame Monique GAGNARD (titulaire) et Madame Jacqueline PASSEMARD (suppléante).

**Commune de Beire le Fort :** Madame Nathalie BONNET (titulaire), Maire de Beire le Fort, Monsieur André JEANROCH (titulaire) et Madame Françoise RETHORE (suppléante).

Ces délégués sont installés immédiatement dans leur fonction.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Ghislaine POIVRE est élue secrétaire de séance.

**AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 15 Décembre 2011.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 15 Décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

**ARRETES DES COMPTES AU 31/12/2011**

Madame Françoise JACQUES présente l'arrêté des comptes au 31/12/2011

**BUDGET PRINCIPAL**

| <u>FONCTIONNEMENT</u> |                     | <u>INVESTISSEMENT</u> |                       |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses              | Recettes            | Dépenses              | Recettes              |
| 5 506 867,88          | 7 011 263,22        | 519 134,94            | 1 205 793,48          |
|                       | Excédent 976 236,23 |                       | Excédent 3 486 341,77 |
| 5 506 867,88          | 7 987 466,45        | 519 134,94            | 4 692 135,25          |
|                       | 2 480 631,57        |                       | 4 173 000,31          |

**Excédent du budget principal : 6 653 631,88**

**BUDGET FUNERARIUM**

| <u>FONCTIONNEMENT</u> |                   | <u>INVESTISSEMENT</u> |           |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------|
| Dépenses              | Recettes          | Dépenses              | Recettes  |
| 27 003,27             | 41 558,16         | 17 823,41             | 20 277,16 |
|                       | Excédent 5 652,57 |                       |           |
| 27 003,27             | 47 210,73         | 18 544,79             | 20 277,16 |
|                       | 20 207,46         |                       | 1 732,37  |

**Excédent du budget funéraire : 21 939,83**

**BUDGET ZAE DE BOULOUZE**

| <u>FONCTIONNEMENT</u> |              | <u>INVESTISSEMENT</u> |          |
|-----------------------|--------------|-----------------------|----------|
| Dépenses              | Recettes     | Dépenses              | Recettes |
| 1 814 053,76          | 2 804 160,00 |                       |          |
| Déficit 4 684 878,66  |              |                       |          |
| 6 498 932,42          | 2 804 160,00 |                       |          |
| - 3 694 772,42        |              |                       |          |

**Déficit budget Boulouze : - 3 694 772,42**

**EXCEDENT GLOBAL : 2 980 799,29**

**RESTES A REALISER au 31/12/2012**

*A reporter au budget primitif 2012*

**Recettes**

| Articles     | Montants          |
|--------------|-------------------|
| 1321.90      | 100 000,00        |
| 1323.90      | <u>4 333,95</u>   |
| <b>Total</b> | <b>104 333,95</b> |

**Dépenses**

| Articles     | Montants          |
|--------------|-------------------|
| 2031.90      | 2526,84           |
| 2128.524     | 29 206,32         |
| 2135.64      | 5 980,00          |
| 2151.90      | <u>121 627,32</u> |
| <b>Total</b> | <b>159 340,48</b> |

Le Conseil Communautaire prend acte.

**ZONE DE HUCHEY – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)**

Monsieur Luc JOLIET, Vice-Président en charge du développement économique présente ce dossier.

Dans le cadre de la création de la zone de Huchey à Genlis, une consultation a été lancée pour rechercher un bureau d'études compétent pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière.

Le Président explique que le bureau s'est réuni postérieurement au 6 octobre, la majorité des membres présents n'était pas favorables à la mise en place du PLU intercommunal pour plusieurs raisons :

- les textes actuels sont assez flous sur le reversement aux communes de la taxe d'aménagement qui leur incombent,
- le plu intercommunal peut être instauré seulement si toutes les communes adhérentes à l'EPCI y sont favorables,

En conclusion, la taxe d'aménagement reste au bénéfice de la commune.

Avant tout, cette zone est d'intérêt communautaire, elle sera créatrice d'emplois.

Cependant, il faut bien distinguer :

- le principe de mise en place d'un PLU intercommunal, ses conséquences financières pour l'EPCI, les délais de mise en place
- et
- la Déclaration d'Utilité Publique, outil juridique protégeant l'EPCI des spéculations foncières, dont le délai de réalisation est au minimum d'une année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, par 72 voix pour et 7 voix contre, autorise le Président à lancer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration du dossier de DUP.

### **PROJET DE RACCORDEMENT A39-RD905 A GENLIS**

Le Président expose qu'une rencontre avec les représentants de la CCI Côte d'Or a eu lieu en septembre 2011 pour évoquer le projet de raccordement de l'autoroute A39 à Genlis.

La CCI Côte d'Or très favorable à ce projet structurant, propose de coopérer au suivi du projet et notamment aux études socio-économiques préalables.

Dans le cadre de son accompagnement, la CCI propose la méthodologie de travail suivante :

- Constitution d'une équipe projet, participant à la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude socio-économique, la CCI remettra les premières données chiffrées nécessaires,
- la Communauté de Communes mobilise l'ensemble des parties prenantes sur le projet de cahier des charges,
- Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi global de l'opération auquel la CCI participera.

La composition de l'équipe projet et du comité de pilotage sera communiquée lors d'un Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le principe de cette opération et autorise le Président à mettre en place les démarches nécessaires à ce projet.

### **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel pour la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Les montants des subventions sollicitées ont été confirmés ou modifiés comme suit :

|                              | <b>Subventions sollicitées</b> | <b>Subventions accordées</b> |
|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| <b>ETAT – DETR</b>           | 170 744 €                      | 170 744 €                    |
| <b>CAF COTE D'OR</b>         | 60 000 €                       | En attente                   |
| <b>RESERVE PARLEMENTAIRE</b> | 20 000 €                       | 10 000 €                     |

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier le plan de financement.

| <b><u>DEPENSES HT</u></b>   |                  | <b><u>RECETTES</u></b>                |                  |
|-----------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|
|                             |                  | <b><u>Subventions sollicitées</u></b> |                  |
| Maitrise d'œuvre-SPS-divers | 44 520 €         | Etat DETR                             | 170 744 €        |
| Viabilisation –travaux      | 475 480 €        | CAF ôte d'Or                          | 60 000 €         |
|                             |                  | Réserve parlementaire                 | 10 000 €         |
|                             |                  | Autofinancement                       | 279 256 €        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>520 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>520 000 €</b> |

Le Conseil Communautaire, par 78 voix pour et 1 voix contre valide le plan de financement ci-dessus.

Le Président présente le planning de l'opération.

|                                 |                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Début mars 2012</b>          | consultation marché travaux         |
| <b>Mars-avril 2012</b>          | dépôt permis de construire          |
| <b>15 avril 2012</b>            | notification des marchés de travaux |
| <b>1<sup>er</sup> juin 2012</b> | début des travaux                   |
| <b>Septembre-octobre</b>        | fin des travaux                     |

### **CREATION/SUPPRESSION DE POSTE**

Le Président propose la diminution du temps de travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe actuellement recruté sur un poste à hauteur de 13h30 hebdomadaires annualisées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide :

- la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 9 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 10 février 2012,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 13 heures 30 hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis du CTP.

### **PRIME IEMP**

Le Président propose l'attribution d'une prime IEMP à un agent technique polyvalent.

La commission des personnels réunie le 1<sup>er</sup> février 2012 propose d'appliquer le taux de 0,9.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'attribution de cette prime.

### **SOGREAH – DOSSIER LOI SUR L'EAU**

Le Président expose l'avancement du dossier loi sur l'eau autorisant l'utilisation du bassin de Boulouze pour l'irrigation.

### **Calendrier :**

- ↳ Rencontre avec la DDT (police de l'eau) à l'automne 2011
- ↳ Rencontre avec SOGREAH, la police de l'eau et le président de l'ASA du Champaisson le 30 novembre 2011.

SOGREAH avant de finaliser le dossier doit nous remettre :

- le protocole de vidange du bassin
- un cahier des charges pour le contrôle et la surveillance du bassin (la police de l'eau a suggéré de faire soumettre ce cahier des charges à la DREAL). La Communauté de Communes lancera une consultation pour cette mission.

A l'issue de cette réunion, le planning établi pour la finalisation du dossier a été convenu comme suit :

|                                      |                                                                                                 |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1<sup>er</sup> trimestre 2012</b> | remise du dossier provisoire à la police de l'eau, relecture par la police de l'eau et la DREAL |
|                                      | Dépôt du dossier définitif                                                                      |
| <b>Juin 2012</b>                     | Enquête publique (15 jours)                                                                     |
| <b>Octobre 2012</b>                  | Arrêté préfectoral                                                                              |

Le Conseil Communautaire prend acte.

## **MODIFICATION DE L'EMPRISE FONCIERE DU RESTAURANT SCOLAIRE DE GENLIS**

Compte tenu de la modification de l'implantation du restaurant scolaire, un nouveau plan de l'emprise nécessaire à sa construction a été établi conjointement par Monsieur le Maire de Genlis ; Monsieur CHAUDONNERET, architecte ; Monsieur SCHENIRER, géomètre expert et Monsieur Jean Louis AUBERTIN, Président.

Cette modification entraine :

- la vente par la ville de Genlis à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise des parcelles AO228P de 15 m<sup>2</sup>, AO228P de 2 m<sup>2</sup>, AO228P de 141 m<sup>2</sup> soit un total de 158 m<sup>2</sup>.
- la vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la ville de Genlis des parcelles AO229P de 162m<sup>2</sup>, AO229P de 100 m<sup>2</sup>, AO229P de 77 m<sup>2</sup> soit au total 339 m<sup>2</sup>.

Ces ventes et achats se feront pour l'euro symbolique entre les 2 collectivités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette nouvelle emprise et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Le Secrétaire de Séance,  
Ghislaine POIVRE

Le Président,  
Jean-Louis AUBERTIN